

Département : 35
Aire d'étude : Saint Malo
Commune : Saint Malo
Lieu-dit : Paramé
Adresse : (anciennement commune de-Paramé)
Dénomination : quartier
Appellation et titre : dit quartier de la Cité des Bains

IA35000139

Canton : Saint Malo Nord

Coordonnées : lambert0 XO = 0279000 XE = 0280000 YN = 2417000 YS = 2416000

Cadastre : 1982 A 172, 291, 292, 360, 363, 166, 167, 168, 278, 174, 173, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 162, 163, 164, 170, 148, 147, 318, 145, 146, 337, 338, 154, 151, 152, 153, 143, 158, 159

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1995 par Lemonnier Gaëlle

(C) Copyright inventaire général, 1995

HISTORIQUE

L'îlot de la Cité des Bains est formé par un ensemble de demeures construites entre 1883 et 1885. L'îlot peut se diviser en deux ensembles distincts : la rue de la cité des bains (qui deviendra rue Hébert en 1922), un chemin privé donnant sur la digue bordée de grandes villas construites dès 1883 en front de mer par deux propriétaires principaux. La rue des Fleurs, chemin rural, forme le second ensemble construit, composé de maisons mitoyennes modestes édifiées entre 1883 et 1900. Situé à la marge du lotissement concerté de la Baie, l'îlot a conservé le tracé étroit et sinueux du parcellaire antérieur à la station. Aux marges du lotissement concerté de la SA de la baie de St_Malo_Paramé, les villas de la Cité des Bains sont construites directement sur la grève sans digue de protection. En 1910, les Ponts et Chaussées répondent positivement à la demande des riverains de construire un ouvrage de protection, demande réitérée régulièrement par les propriétaires sous forme de pétition depuis 1886. Les travaux de dallage à la jonction entre la cité des Bains et le boulevard Rochebonne, sont effectués en 1911 par Pariset, architecte à Saint_Servan. En 1919, une passerelle est édifiée dans un premier temps, lors de l'incorporation des abords de la cale de Rochebonne au domaine public communal. En 1922, la municipalité décide de renommer la rue de la Cité des bains en rue Hébert, du nom du fondateur de Paramé. Ce n'est qu'en 1930 qu'un mur de soutènement est édifié pour relier la digue des dunes à la cale de Rochebonne et pour protéger du même coup les villas du front de mer. En 1940, la plupart des villas de la Cité des Bains sont réquisitionnées par l'armée allemande et des passages parallèles à la digue sont percés pour faciliter le passage d'un jardin à l'autre.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite, moellon

Couverture : ardoise

STRUCTURE

Vaisseaux et étages : étage de soubassement, 1 étage carré, étage de comble

ELEVATIONS : élévation à travées

COUVERTURE : toit à longs pans

DECOR

Technique : menuiserie, sculpture, ferronnerie

Département : 35 Saint Malo
Lieu-dit : Paramé
Adresse : (anciennement commune de-Paramé)
Dénomination : quartier

COMMENTAIRE DESCRIPTIF : Le groupe de la Cité des Bains est composé de maisons de villégiature de taille moyenne entourées de jardins, comportant un étage de sousbassement, un étage carré et un étage de comble. Les demeures en front de mer avec accès direct à la digue sont de taille importante et proches les unes des autres pour une utilisation maximale de la vue de mer, ce qui se manifeste aussi par la présence de ressauts en façade ou de bow_windows face à la plage. Chaque villa dispose d'une cave et d'un pavillon servant de logement ou de remise. La rue des fleurs est composée pour sa partie est de maisons mitoyennes entre cour et jardin en rez_de_chaussée avec un étage carré et un étage de comble, la partie ouest est occupée par les dépendances et remise d'automobile des villas de la cité des bains. Ces maisons portant toutes des noms de fleurs ont un toit à longs pans, deux travées en façade et des balcons en bois avec auvent au premier niveau. Au n°10, la vitrine d'un atelier de photographie existe encore.

NOTICE HISTORIQUE

L'îlot de la Cité des Bains est formé par un ensemble de demeures construites entre 1883 et 1885.

L'îlot peut se diviser en deux ensembles distincts : la rue de la cité des bains (qui deviendra rue Hébert en 1922) un chemin privé donnant sur la digue bordé de grandes villas construites dès 1883 en front de mer par deux propriétaires principaux.

La rue des Fleurs, chemin rural, forme le second ensemble construit, composé de maisons mitoyennes modestes édifiées entre 1883 et 1900.

Situé à la marge du lotissement concerté de la Baie, l'îlot a conservé le tracé étroit et sinueux du parcellaire antérieur à la station.

Aux marges du lotissement concerté de la SA de la baie de St-Malo-Paramé, les villas de la Cité des Bains sont construites directement sur la grève sans digue de protection.

En 1910, les Ponts et Chaussées répondent positivement à la demande des riverains de construire un ouvrage de protection, demande réitérée régulièrement par les propriétaires sous forme de pétition depuis 1886. Les travaux de dallage à la jonction entre la cité des Bains et le boulevard Rochebonne, sont effectués en 1911 par Pariset, architecte à Saint-Servan.

En 1919, une passerelle est édifiée dans un premier temps, lors de l'incorporation des abords de la cale de Rochebonne au domaine public communal.

En 1922, la municipalité décide de renommer la rue de la Cité des bains en rue Hébert, du nom du fondateur de Paramé.

Ce n'est qu'en 1930 qu'un mur de soutènement est édifié pour relier la digue des dunes à la cale de Rochebonne et pour protéger du même coup les villas du front de mer.

En 1940, la plupart des villas de la Cité des Bains sont réquisitionnées par l'armée allemande et des passages parallèles à la digue sont percés pour faciliter le passage d'un jardin à l'autre.

DESCRIPTION

Le groupe de la Cité des Bains est composé de maisons de villégiature de taille moyenne entourées de jardins, comportant un étage de sous-bassement, un étage carré et un étage de comble.

Les demeures en front de mer avec accès direct à la digue sont de taille importante et proches les unes des autres pour une utilisation maximale de la vue de mer, ce qui se manifeste aussi par la présence de ressauts en façade ou de bow-windows face à la plage.

Chaque villa dispose d'une cave et d'un pavillon servant de logement ou de remise.

La rue des fleurs est composée pour sa partie est de maisons mitoyennes entre cour et jardin en rez-de-chaussée avec un étage carré et un étage de comble, la partie ouest est occupée par les dépendances et remise d'automobile des villas de la cité des bains.

Ces maisons portant toutes des noms de fleurs ont un toit à longs pans, deux travées en façade et des balcons en bois avec auvent au premier niveau.

Au n°10, la vitrine d'un atelier de photographie existe encore.

DOCUMENTATION

Archives

A.D. ILLE-ET-VILAINE, série 2Q, domaines de l'Etat (2Q 593, autorisation accordée par l'état à la commune pour construire une passerelle reliant le chemin rural de la Cité des Fleurs à la digue de Paramé, 1910).

- ACSM, fonds Paramé, série 4H31 : Réquisitions par l'armée britannique et occupation par l'armée allemande , hôtels et villas (1940-1944).

- ACSM, fonds Paramé, 3O2 , projet de construction de la digue :

- Pétition de M. Thomas Desessart et Bied Charreton propriétaires des **villas Castel Dour et Marie Joseph**. 1886.

- Lettre du colonel Rolland, propriétaire des villas **Les Mouettes et Saint-André**, à propos du prolongement de la Digue devant ses propriétés. 1931.

- ACSM, fonds Paramé, 3O3 : Grève de Rochebonne. Etablissement d'un barrage à la grève de Rochebonne, plan de Pariset. 1913.

- ACSM, fonds Paramé, 305, voirie urbaine : cale de Rochebonne. Prolongement de la cale, plans de Morcrette, 1919.

- ACSM, fonds Paramé, 305, voirie urbaine : Projet de remplacement des montants du garde corps de la Cité des Fleurs, février 1929. Plan sur calque des montants en fonte et chaînes, par Lepitoux entrepreneur.

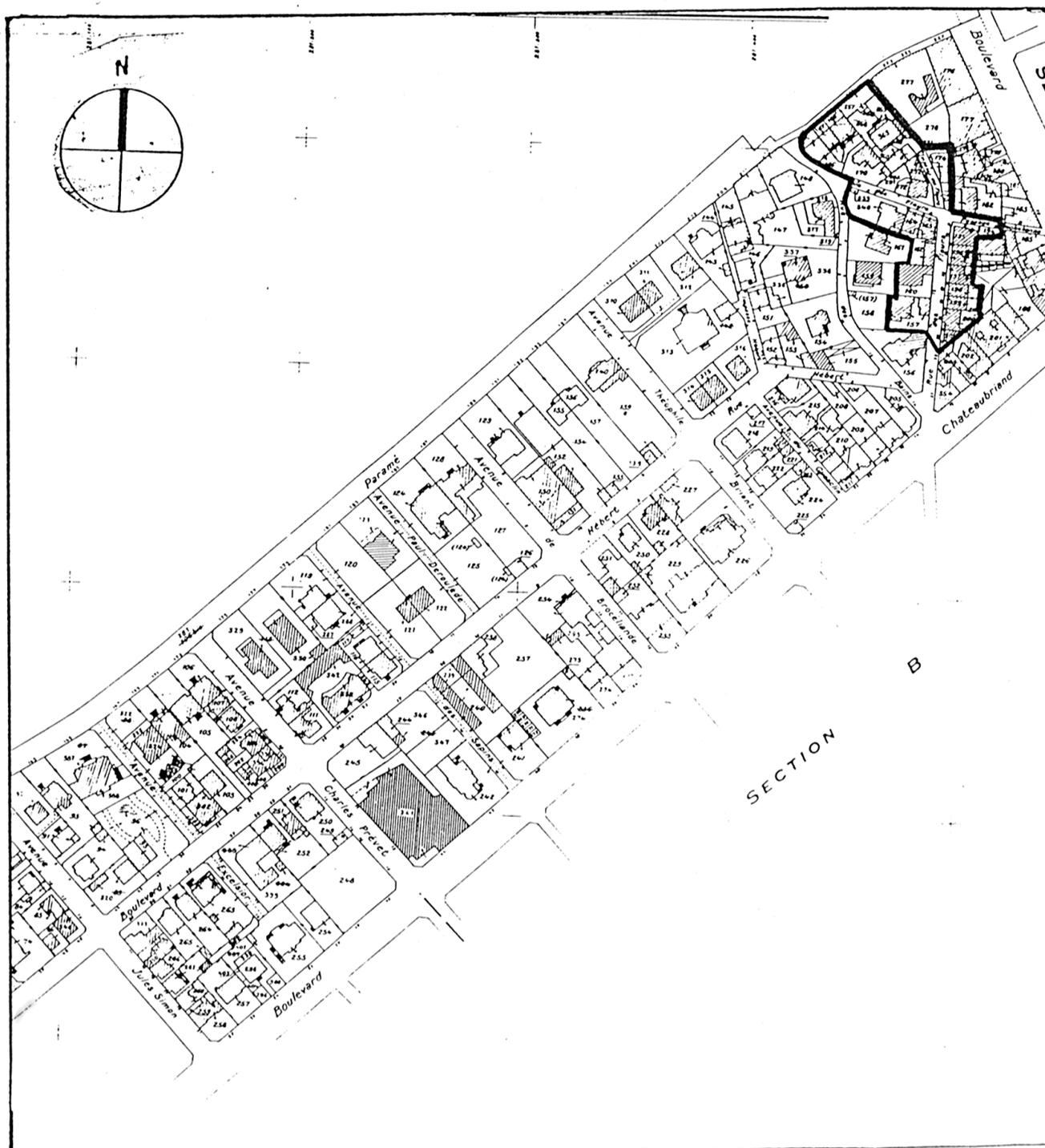
Document figurés

- **112-Paramé-Un coin de la plage et les villas**. carte postale début 20ème siècle (MB 971 21 133).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

| | | | |
|------|---|--|---------------|
| Pl. | I | Extrait cadastral de 1982, section A. | |
| Doc. | 1 | Paramé-Rochebonne. Carte postale début 20e siècle (AD35, 6 Fi) | 96 35 00230 X |
| Fig. | 1 | Vue générale de la Cité des Bains | 95 35 00493 X |
| Fig. | 2 | Villa l'Herminie 2 rue des Bains élévation sud-est | 95 35 00487 X |
| Fig. | 3 | Chalet Castel Dour élévation nord | 95 35 00499 X |
| Fig. | 4 | Villa de la rue des Fleurs côté ouest | 95 35 00580 X |
| Fig | 5 | Villa de la rue des Fleurs côté est | 95 35 00587 X |

Pl. I Extrait cadastral de 1982 section A.



quartier dit quartier de la cité des Bains

Doc.1 Paramé-Rochebonne. Carte postale
début XXe siècle

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
96 35 0230 X



quartier dit quartier de la cité des Bains

Fig.1 Vue générale de la Cité des Bains

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
95 35 0493 X

quartier dit quartier de la cité des Bains

Fig.2 Villa l'Hermine, 2 rue des Bains :
élévation sud-est

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
95 35 0487 X



quartier dit quartier de la cité des Bains

Fig.3 Chalet Castel Dour, élévation nord

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
95 35 0499 X



quartier dit quartier de la cité des Bains

Fig.4 Villas de la rue des Fleurs, côté ouest

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
95 35 0580 X



quartier dit quartier de la cité des Bains

Fig.5 Villa de la rue des Fleurs côté est.

Ph. Inv.G.Artur/N.Lambart
95 35 0587 X

